<u>Objet</u> : Circulaire applicable pour la mise en œuvre des réquisitions dans le cadre de la pandémie grippale

## Tableau rectificatif à la circulaire DGFiP du 8 décembre 2009. (paragraphe 3 page 2)

<u>1<sup>er</sup> Exemple</u>: Cas d'un agent ayant une obligation horaire quotidienne de 7h42, mobilisé au centre de vaccination de 8h00 à 12h00 (temps de trajet estimatif de 30 minutes) et terminant sa journée de travail à 17h42.

8h00	12h00	30 min.	12h30	15h42	17h42
			Présence dans les services		
Présence dans le centre de vaccination pendant la durée quotidienne du travail	n	AA traiet		e pendant la durée nne du travail	2 heures
4h00 au titre des obligations horaires de t de l'agent	ravail		au titre de	es obligations horaires de	